

ESPACES PUBLICS

Travaux de résidentialisation de la Cité des Longs Sillons

Participation à l'OPH de 200 000 €

EXPOSE DES MOTIFS

A la suite d'une augmentation d'actes d'incivilité dans la Cité des Longs Sillons, de nombreux locataires ont demandé la résidentialisation des espaces publics.

Les services de l'OPH ont mandaté l'architecte Iwona Buczkowska pour réaliser un diagnostic du site et proposer des travaux relatifs aux espaces extérieurs et d'amélioration des locaux communs. Cette pré-étude a été effectuée en association avec les services de la Ville.

Les espaces extérieurs sont des espaces publics, entretenus en tant que tels par la Ville. La situation foncière du site est réglée dans le cadre d'une division en volume.

Pour travailler à un bon fonctionnement des circulations au sein de la résidence, l'architecte a proposé un système de clôture qui pourrait être modulé, de façon à ce que la fermeture soit partielle ou totale.

Ce projet de fermeture est mené en concertation avec les habitants de la Cité et en lien avec l'élue de quartier.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 203 968 euros TTC. Avec l'appui financier de la Ville, ces travaux débiteront en 2010.

Au vu de ces éléments, je vous demande d'accorder à l'OPH la participation financière de 200 000 € pour les travaux de la Cité des Longs Sillons.

Les dépenses en résultant sont imputées au budget communal.

ESPACES PUBLICS

Travaux de résidentialisation de la Cité des Longs Sillons

Participation à l'OPH de 200 000 €

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation,

considérant que suite aux demandes des habitants et du comité de quartier de la Cité des Longs Sillons, il est nécessaire de démarrer les travaux de résidentialisation,

considérant que le versement d'une participation communale d'un montant de 200 000 € permet à l'OPH d'Ivry de réaliser ces travaux,

vu l'étude réalisée par l'architecte Iwona Buczkowska, en association avec les services de la Ville, en concertation avec les habitants de la Cité et en lien avec l'élue de quartier,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 30 voix pour, 7 contre et 8 abstentions)

ARTICLE 1 : ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 200 000 €, qui sera affectée aux travaux de résidentialisation de la Cité des Longs Sillons.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCTOBRE 2010

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCTOBRE 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 OCTOBRE 2010